

Réunion de la Commission de Suivi de Site

Sites miniers uranifères de Haute-Vienne

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Bessines-sur-Gartempe (87)

Mardi 27 mai 2025 – 15h

Liste des participants

Présidente

Mme Françoise SLINGER-CECOTTI

Collège « Administrations de l'État »

M. Christophe SIMBELIE

Mme Marie-Noëlle BERRINI

M. Frédéric LEVEQUE

Collège « Exploitant »

M. Eric PLUCHE

M. Olivier MASSET

M. Julien BOSSIAN

Collège « Salariés »

M. Cédric LARAUD

Mme Pauline DEFENOUILIERE

Collège « Collectivités territoriales »

M. Alain AUZEMERY

M. Jean-Jacques BLANVILLAIN

M. Jean-Pierre MOREAU

Mme Isabelle PINGAUD

M. Jacques PLEINEVERT

M. Michel BOUX

M. Fabrice PATURAUD

M. Kevin GOUDARD

Mme Gisèle JOUANNETAUD

M. Eberhard SCHMIDT

M. Hans HOLLANDERS

Mme Géraldyne MORELL-BONNEAU

Sous-préfète de Bellac

DREAL chef de la division mines et après-mine uranium

DREAL, chargée d'affaires division mines et après-mine uranium

Direction Départementale des Territoires

Directeur du Site Industriel Bessines Orano Mining

Responsable Après-Mines France, Orano Mininig

Expert technique Orano Mining

Secrétaire CSE Orano Mining

Technicienne environnement Orano Mining

Conseil départemental

Commune d'Ambazac

Commune de Bersac-sur-Rivalier

Commune de Bessines-sur-Gartempe

Commune de Compreignac

Commune de Jouac

Commune de Mailhac-sur-Benaize

Commune de Razès

Commune de Saint-Léger-la-Montagne

Commune de Saint-Léger-Magnazeix

Commune de Saint-Pardoux-le-Lac

Commune de Saint-Sylvestre

Collège « Associations de protection de l'environnement et riverains »

M. Paul GENET

Association pour la sauvegarde de la Gartempe

M. Michel GALLIOT

Association France Nature Environnement Limousin

Experte assistant à la réunion

Mme Delphine DOMINGUEZ

Préfecture de la Haute-Vienne, cheffe des procédures environnementales et de l'utilité publique

Ordre du jour

- 1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 25 septembre 2024
- 2. Bilan de l'autosurveillance des anciens sites miniers et des stations de traitement associées pour l'année 2024
- 3. Présentation des travaux de collecte « eau USL »
- 4. Présentation des travaux à venir sur le site de Bessines (STE et USL2)
- 5. Actions engagées suite à l'incident d'Augères
- 6. Bilan des actions de l'État 2024
- 7. Questions diverses

Documents associés

- Résultats de l'auto-surveillance Orano Mining
- Travaux et projets Orano Mining
- Présentation de la DREAL

Documents disponibles à l'adresse mail suivante :

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/commissions-de-suivi-des-anciens-sites-miniers-a1955.html>

15 heures – Début de la réunion

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** ouvre la séance et propose de procéder à un tour de table.

Les participants procèdent à un tour de table.

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 25 septembre 2024

Il sera précisé, en page 4, du compte-rendu que le traitement du radium concerne la station du Fraisse.

Le compte-rendu du 25 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité, sous réserve de l'ajout apporté en séance.

2. Bilan de l'autosurveillance des anciens sites miniers et des stations de traitement associées pour l'année 2024

M. MASSET indique que la Haute-Vienne comprend 29 sites en 2024 dont 22 sous Police des mines. Aucun site n'est sorti de la Police des mines entre 2023 et 2024. Quatre dossiers sont en cours : La Charbonnière (récolelement), Les Loges (récolelement), Gorces-Saignedresse (Installation Hydraulique de Sécurité – IHS) et Bellezane (récolelement).

Les paramètres de surveillance suivies concernent les domaines suivants : eau (rejets des stations, rejets des autres sites miniers, etc.), air (énergies alpha-potentielles du radon, débit de dose, etc.), sédiments, faune et flore aquatiques, la chaîne

alimentaire, la dose efficace ajoutée annuelle (DEAA), les digues et stockage (évolution des tassements, niveau d'eau, etc.) et les sites (entretien végétal, entretien des clôtures).

Sept stations uranifères étaient surveillées dans le département en 2024 dont quatre en lien direct avec des sites miniers (Silard, Augères, Henriette, et Le Fraisse) et trois stations en lien avec des installations classées de stockage de résidus (Bessines, Bellezane et Bernardan). Les paramètres suivis sont globalement les mêmes pour les deux catégories de sites mais les limites de rejet diffèrent.

L'année 2024, compte tenu de sa pluviométrie, a été une année record en termes de volume d'eau traité. Cette situation avait été anticipée (stations de pompage, études de validation des capacités des bassins), mais il est un fait que les quantités de boues de traitement ont augmenté. Plusieurs projets d'optimisation ont été lancés pour faire face à cette situation, notamment une instrumentation des stations pour rendre les informations plus fiables, des études de sécurité et des refontes des installations en place.

Pour les sites des bassins versants Couze, Ritord et Vincou, des études hydrobiologiques des cours d'eau ont été menées. Ces études ont pour objet de vérifier l'état des milieux en amont et en aval des stations. Sur les sites d'Henriette et des Sagnes, trois stations ont fait l'objet de prélèvements en 2024. Pour Vincou aval, quelques résultats sont mauvais, mais certains prélèvements se font sur une zone anthropisée qui n'affiche quasiment aucune vie. Il a donc été demandé au prestataire en charge des prélèvements de modifier le point de relève.

Concernant la qualité dans eaux traitées, il est noté une relative stabilité des taux d'abattement et des rejets moyens sur les cinq dernières années pour les sites de Silord, Augères, Henriette et Le Fraisse. Il est enregistré également une bonne qualité des eaux rejetées de tous les sites sans traitement. Tous respectent les valeurs limites de rejet.

En termes de surveillance environnementale de l'air, les gammes de radon 222 et de poussières demeurent identiques, avec les montées et les descentes saisonnières, entre 2019 et aujourd'hui. L'environnement proche des sites est similaire aux milieux de référence, à l'exception de Pontabrier et La Roche (villages situés en fond de vallée sous influence radon 222) et Peny (situé à l'aplomb du site minier).

Pour les sites situés sur le bassin versant de la Gartempe, les indices biologiques ont été réalisés en amont et aval du site industriel de Bessines. Les résultats des indices semblent montrer une meilleure qualité du milieu en aval qu'en amont.

Concernant la qualité des eaux traitées, le taux d'abattement est très élevé pour les deux sites Bessines et Bellezane) pour le radium 226. Le site de Bessines n'est pas traité pour l'uranium. Le rendement d'abattement de l'uranium 238 à Bellezane reste faible.

Pour le site minier de Puy Teigneux qui se trouve entre Bessines et Bellezane, il est constaté une bonne qualité des eaux rejetées et un respect des valeurs limites.

Le maillage de surveillance de l'air est dense sur la zone. Sur la période observée 2019-2024, les densités de poussières et de radon 222 sont stables sur Bessines. Les valeurs relevées sur l'environnement de proximité sont proches de celles effectuées en milieu naturel. Il n'est pas possible de savoir si les valeurs sont élevées à cause du

site minier ou à cause de son environnement topographique en l'absence de données de référence avant exploitation du site.

Concernant les sites du bassin versant de la Benaize, il est enregistré un bon taux d'abattement du radium 226 (environ 80 %) pour les eaux traitées mais le taux d'abattement de l'uranium 238 reste faible tout en respectant la réglementation. Pour les eaux non traitées (Les Loges et Côte Moreau), il est constaté une bonne qualité des eaux rejetées mais Les Loges n'a donné lieu qu'à un point de mesure tandis que Côte Moreau a bénéficié de trois points de mesure sauf pendant l'été (absence d'eau pour prélèvement).

Les stations de mesure de la qualité de l'air sont moins denses sur ce bassin versant, elles sont principalement positionnées autour de Bernardan, des Loges et de Pieguet. De la même manière, les gammes de radon et de poussières sont stables sur les cinq dernières années.

La DEAA (dose efficace annuelle ajoutée) est évaluée en utilisant les résultats de lecture de dosimètres et, si possible, par prélèvement dans les jardins. Les villages qui dépassent les seuils sont Peny, Pontabrier et La Roche, qui sont des villages en fond de vallée pour les deux derniers. Peny, pour sa part, est situé à l'aplomb du gisement. Les autres villages se situent en dessous de la valeur limite de 1 mSv/an. Il est à noter que les coefficients de doses ont évolué en 2023.

Fanay est concerné par une augmentation de la DEAA, sans pour autant dépasser la valeur limite. Les autres sites dans l'environnement proche de Fanay-Fraisse sont en dessous de la valeur limite.

La valeur de 1mSv/an est également respectée pour les sites dans l'environnement proche de Bessines, de Bellezane et de Nord Haute-Vienne, avec une augmentation de la DEAA pour Reculais toutefois. Il faut cependant rappeler que la station du Reculais est en fond de vallée.

En conclusion, il faut retenir qu'il n'est pas constaté un dépassement des seuils réglementaires dans les cours d'eau. Davantage d'eau a été traitée mais les limites ont été respectées. Les stations de traitement vont être modernisées dans les années à venir pour améliorer la maintenance et l'efficacité face aux changements climatiques.

Pour les mesures d'air, les mesures dans l'environnement à proximité des sites sont proches de celles effectuées dans les milieux de référence sauf pour Pontabrier et La Roche qui sont en fond de vallée ainsi que Peny.

Des visites quinquennales des digues et stockages sont programmées en octobre 2025 sur les sites de Bernardan, Montmassacrot, Lavaugrasse et Brugeaud.

M. GALLIOT s'étonne du peu de différences sur les analyses d'eau et d'air entre 2022 et 2024, alors que les conditions météorologiques étaient très différentes.

M. MASSET reconnaît que de plus fortes variations étaient attendues mais le dégagement du radon est un processus complexe, il est parfois difficile de faire un corollaire entre conditions météorologiques et exhalation de radon.

M. GALLIOT sollicite des précisions sur la nature des mesures sur la faune et la flore, s'enquérant du niveau de granulométrie pratiqué (par exemple, allant jusqu'à la

stygofaune).

M. MASSET explique que les mesures, normalisées, sont pratiquées dans le lit de la rivière et sur les berges. Elles ne vont pas jusqu'à la stygofaune. Différents critères sont appliqués : nombre, qualité, variété des espèces. Une évolution dans le temps pourra être présentée lors de la prochaine CSS.

M. GALLIOT demande si les analyses s'attachent à déterminer si les poissons pêchés ou le gibier sont comestibles.

M. MASSET répond par la négative. En revanche, les poissons de la Gartempe sont inclus dans la DEAA et n'apportent pas de radioéléments en masse.

3. Présentation des travaux de collecte « eau USL »

M. BOSSIAN présente la première étape des travaux, réalisés sur une durée de deux mois et demi en début d'année 2025 et consistant en la création d'une canalisation permettant de relier l'USL (Unité de Stockage de Lavaugrasse) à la station de traitement des eaux. Dans une deuxième étape, il y aura modification complète de l'installation et un DDAE (Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale) au titre de la réglementation ICPE sera déposé fin 2025.

La canalisation a été dotée d'une double paroi en PEHD (polyéthylène haute densité) permettant d'acheminer les eaux en gravitaire, elle capte également les eaux en pied de digue. Des regards permettront le contrôle et le nettoyage de la canalisation.

Il reste désormais à réaliser un test d'étanchéité, à connecter les canalisations sortant de l'USL (lixiviat et réseaux de drainage), à effacer la citerne souple et à établir un rapport de fin de travaux.

Sur la station de Bellezane, qui est une station vieillissante, les travaux réalisés ont permis d'améliorer les systèmes d'arrivée des différentes eaux, de remplacer le système de pompage par un système hors d'eau et d'instrumenter la station pour une meilleure gestion et connaissance des flux.

Le plan topographique final a été réalisé et le rapport de travaux sera transmis à la DREAL début juin. La rénovation du bâtiment de la station est à l'étude et il est envisagé la mise en place d'une étanchéité sur les bassins B1 et B2.

4. Présentation des travaux à venir sur le site de Bessines (STE et USL2)

M. BOSSIAN explique que le projet du SIB concerne trois zones d'activité du site de Bessines : la station de traitement (STE), l'USL et le pompage du Vieux Moulin. Un DDAE comprenant une étude d'impact, doit être déposé. Ceci suppose que soient réalisées plusieurs études annexes (inventaire faune-flore, étude géotechnique, etc.).

Le volume traité par l'USL est actuellement de 35 000 m³, le projet étant de porter ce volume à 50 000 m³. Dans cette nouvelle configuration, les boues et résidus ne seront pas distingués et les zéolithes pourraient être intégrés au périmètre. Sur la station, le projet conduira à mettre en place une filière de traitement tout gravitaire. Elle serait

composée de quatre lagunes de décantation. Une unité de déshydratation des boues permettra de traiter un volume plus important. Ce sera une unité mobile permettant de servir plusieurs sites. Un pompage de surface sera par ailleurs mis en place au Vieux Moulin. Trois pompes fonctionneront en parallèle au lieu de deux actuellement, ce qui permettra de s'affranchir d'éventuels défauts. Le site sera également remis à niveau sur le plan électrique.

Concernant Augères, **M. GENET** demande si des interventions sont prévues sur les bassins en fonction des débits mesurés, qui risquent d'être nettement plus importants que ceux relevés à l'époque de la création de la station.

M. BOSSIAN explique qu'aucun problème de débordement des bassins de réception n'affecte les différents sites, y compris avec le changement climatique. L'objectif est d'instrumenter toutes les stations afin de quantifier les arrivées d'eau sur le très long terme. L'autre enjeu concerne les eaux extérieures, qui nécessitent d'être captées afin qu'elles ne viennent pas encombrer les bassins.

M. MASSET précise qu'à Augères, toutes les eaux pluviales qui tombent sur le bassin versant ont tendance à s'infiltrer et à arriver jusqu'à la station. Le but est d'éviter l'arrivée des eaux de ruissellement, afin de traiter uniquement les eaux sortant de la mine. En 2024, 2 millions de mètres cubes ont été traités par la station.

M. GALLIOT insiste sur la nécessité de mettre en place des actions préventives.

M. BOSSIAN indique que les travaux de détournement des eaux pluviales constitueront le point d'entrée pour obtenir un dimensionnement correct de la station.

5. Actions engagées suite à l'incident d'Augères

M. BOSSIAN indique qu'une étude de la station a été lancée, afin d'évaluer le fonctionnement global du site, d'identifier les bassins versants et les apports d'eau extérieurs dans les bassins, de fiabiliser les mesures et de réaliser les actions nécessaires à l'amélioration de la gestion des eaux. En 2025, l'étanchéité vétuste du bassin 1 sera effectuée, il sera de même créé une surverse de sécurité et la gestion des boues de traitement sera améliorée. En 2026-27, du fait de la mise en place des débitmètres, une évaluation de la modification à apporter au bassin de réception sera menée. Il sera mis en place un pompage de surface pour pomper les eaux plus facilement. A plus long terme, en 2027/2028, il sera procédé au remplacement de l'étanchéité vétuste du bassin B2 et à la mise en place d'une étanchéité sur les bassins B3 et B4, qui en sont dépourvus.

6. Bilan des actions de l'État 2024

M. SIMBELIE indique que les travaux de mise en sécurité du site du Fraisse, victime d'un effondrement de 3 mètres de diamètre en novembre 2023, ont été réalisés par comblement et tassement en juin 2024. La DREAL est en attente de la transmission des résultats de l'étude d'aléas.

Aucune inspection d'anciens sites miniers n'a eu lieu en 2024. En revanche, Brugeaud-Lavaugrasse et Montmassacrot ont été inspectés au titre des sites ICPE (stockage de résidus miniers), respectivement les 27 novembre et 13 novembre 2024. Différents

écart ont été constatés lors de la visite à Montmassacrot, entraînant des demandes de justificatifs à l'exploitant.

Un arrêté préfectoral de surveillance concernant la station de traitement de Silord a été pris le 28 février 2025.

7. Questions diverses

M. SIMBELIE répond aux questions posées par les associations en amont de la séance.

L'ARS n'a pas procédé à des analyses sur les gibiers et les poissons, aucune obligation réglementaire n'existant sur ce sujet.

La DREAL a reçu fin 2024 la dernière étude hydrogéologique du site de Montmassacrot, qui a été transmise à M. GENET. Trois études sont en attente d'instruction.

Concernant les impacts chimiques et radiologiques des anciens sites miniers sur les écosystèmes, le guide « GT eaux » est en cours de finalisation. Les travaux qui seront menés sur la station de traitement du SIB donneront lieu à une étude d'impact, au travers de laquelle Orano sera tenu de présenter la nature des rejets et les raisons de leurs seuils respectifs.

M. GENET demande si ces résultats seront transposables à un cours d'eau comme le Ritord.

M. SIMBELIE répond par la négative, l'étude d'impact étant spécifique au milieu sur laquelle elle porte. Toutefois, elle permettra de disposer d'une méthodologie et d'un exemple concret du type d'étude pouvant être mené.

M. GALLIOT demande sur quel site se fera l'étude d'aléas suite à l'effondrement du Fraisse.

M. SIMBELIE répond qu'elle sera effectuée sur la totalité de l'ancien site minier du Fraisse.

La séance est levée à 16 heures 50.

La Sous-Préfète de Bellac,

Mme Françoise SLINGER-CECOTTI